



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Préfecture
Cabinet du préfet
Service des sécurités
Bureau de l'ordre public

pref-cabinet@haute-vienne.gouv.fr

Objet : Compteurs Linky

LIMOGES, le 29 janvier 2020

Madame, Monsieur,

Pour répondre à vos sollicitations sur un éventuel non respect du règlement sanitaire départemental du fait de l'installation des compteurs dits Linky, je suis en mesure de vous apporter les éléments qui suivent, présentés de façon détaillée dans une note de l'Agence Régionale de Santé en date du 25 novembre 2019, que je joins au présent courrier.

Le règlement sanitaire départemental traite des installations électriques à son article 51 en rappelant la nécessaire conformité aux normes NF C 14-100 et C 15-100.

Par ailleurs, l'ANSES a émis un avis sur l'exposition de la population aux champs électromagnétiques, que je vous transmets également en pièce jointe.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Georges SALAÜN

ATTAC 87
Maison des Droits de l'Homme
37, rue Frédéric Mistral
87100 LIMOGES